



APPLICATION DE LA LOI 4 DES RÈGLES DU JEU

MÉMO SUR LE PORT DE LA LUNETTE SPORTIVE

Ligue de développement et LSQM

Été 2015 : Entrée progressive de l'application du règlement, sensibilisation auprès des clubs et auprès des parents. Publicisez l'information auprès de vos membres.

Dès l'hiver 2015-2016 : Application du règlement



FÉDÉRATION DE SOCCER DU QUÉBEC

Mémoire Loi 4- Équipement des joueurs

Soucieuse d'assurer la sécurité de tous les joueurs dans la pratique du soccer au Québec, la FSQ souhaite rappeler à ses membres la directive quant au port de lunettes dans le cadre d'une activité de soccer.

Selon les lois du jeu de la FIFA :

"Les nouvelles technologies ont rendu les lunettes de sport bien plus sûres, tant pour le joueur les portant que pour les autres joueurs. Les arbitres sont priés de faire preuve de tolérance. Cela vaut notamment pour les jeunes joueurs." (FIFA)



Seules les lunettes de sport sont acceptées et seulement si elles ne représentent aucun danger tant pour le joueur qui les portent que pour les autres joueurs. Des lunettes composées de matériaux tels que le métal ou la vitre ne sont pas acceptées.



Nous espérons que la clarification de la Loi 4 contenue dans ce document permettra aux équipes de s'y conformer et ainsi éviter tout conflit dû à un manque de communication. Afin de résoudre tout conflit potentiel qui peut subsister encore avant le début des matchs, nous vous invitons à communiquer avec nous si vous désirez obtenir une précision supplémentaire ou nous faire part d'une situation particulière quant à l'équipement d'un de vos joueurs. Merci de votre collaboration et permettez nous de vous souhaiter une bonne saison.

Merci à Prevent Blindness America Web Forum pour la photo #2
Merci à <http://os.sportsphoto.com/> pour la photo #3
Merci à <http://www.ewikit.ca/> pour la photo #4

FÉDÉRATION DE SOCCER DU QUÉBEC
955, avenue Bois-de-Boulogne, bureau 210 | Lével (Dallies) H7N 4G1
T. 450 975 3355 | F. 450 975 1001 | council@federation-soccer.qc.ca
www.federation-soccer.qc.ca

8087, blvd du Centre Hospitalier #218
Lévis (Québec) G6X 1L3
Tél : (418) 988-3191 #205 - Fax : (418) 988-3192
www.arsq.qc.ca